

*Questions orales***LA DÉFENSE NATIONALE****LE PAIEMENT PAR LES SOVIÉTIQUES DES DOMMAGES CAUSÉS  
PAR LA DÉSINTÉGRATION D'UN SATELLITE**

**M. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Défense nationale qui est bien placé pour connaître ces traités.

Je lui rappellerai que le fait que nous avons sérieusement compromis notre réclamation de frais encourus l'année dernière à l'écrasement d'un satellite en négligeant de nous conformer aux traités sur l'espace extra-atmosphérique. Quoique nous ayons réduit la note des frais pour l'URSS, ces derniers ne semblent pas empressés de nous rembourser. Le ministre peut-il nous dire si les Soviétiques ont accepté notre proposition de réduire de plus de la moitié la facture et qu'ils rembourseront les frais de l'année dernière?

**L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, bien entendu, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question puisqu'elle est de la compétence de mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce n'est pas que je cherche à me défilier, mais l'affaire relève entièrement de lui.

Les frais encourus dans cette affaire s'ajoutent aux coûts habituels de nos opérations. Je crois savoir que les négociations vont bon train et qu'elles seront plutôt longues. Je tiens à signaler qu'il n'y a aucun lien ni aucune similarité entre l'incident du satellite Cosmos 954 et l'affaire du Cosmos 315.

\* \* \*

**LES RESSOURCES NATURELLES****LA GESTION DES RESSOURCES MARINES ET LES REDEVANCES**

**M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Vu l'importance croissante que prennent les ressources marines pour le Canada atlantique, le premier ministre veut-il assurer à la Chambre que le gouvernement a pour politique de préserver les droits du gouvernement fédéral sur ces ressources, tout en restant disposé à en partager généreusement avec les provinces la gestion et les redevances?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, comme le député le rappelait à la Chambre l'autre jour, nous avons effectivement signé avec les trois provinces Maritimes, il y a quelques années, un accord réservant essentiellement aux provinces les revenus de ces ressources mais qui laisse en suspens la question de leur propriété.

Nous avons jugé que la solution honorable et pratique consistait à dire: Evitons les querelles constitutionnelles, contentons-nous de faire en sorte que la population des Maritimes profite de ces ressources, et veillons à ce que la gestion s'effectue d'une manière qui profite non seulement à la population des Maritimes, mais à l'ensemble des Canadiens.

Voilà la politique que nous avons choisie, et nous n'en avons pas changé. Il en a été question encore une fois en février à la

[M. Jamieson.]

conférence des premiers ministres, et je pense que nous réalisons des progrès.

\* \* \*

**LES COMMUNICATIONS****LE COÛT DE L'ANNULATION DU PROJET COMNAT**

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Communications. Qu'est-ce que le réseau téléphonique transcanadien va réclamer au gouvernement comme dommages et intérêts pour l'annulation du projet COMNAT annoncé l'an dernier, à la suite de l'enquête du vérificateur général sur cet exemple de gabegie gouvernementale?

Je pose la question parce que ce marché va être classé parmi les contrats non exécutés par le Vérificateur général et que le prix n'en sera probablement jamais publié. Quels renseignements le ministre peut-il nous donner à ce sujet?

**L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications):** Monsieur l'Orateur, ce marché avait été passé devant l'emploi croissant des liaisons téléphoniques par l'administration. Après plusieurs mois, il a été constaté que le volume des communications téléphoniques n'était pas si grand que prévu, mais le marché a été résilié d'un commun accord entre les parties. Je ne puis préciser la somme dont il s'agit, mais le montant est minimal.

**M. MacKay:** Monsieur l'Orateur, c'est une somme minime peut-être, selon les normes de ce gouvernement, mais qui représente tout de même je crois plusieurs millions de dollars. Le ministre a-t-il l'intention de dédommager les sociétés de téléphone qui ne vont pas manquer de réclamer des indemnités, en leur permettant d'augmenter leurs tarifs la prochaine fois qu'elles se présenteront devant le CRTC?

J'aimerais également demander au ministre quand, après avoir déjà gâcher plusieurs années, et annulé ce contrat, le gouvernement va se décider à faire le nécessaire pour doter le réseau gouvernemental d'un meilleur système téléphonique?

**Mme Sauvé:** Monsieur l'Orateur, je renverrai le député à la conclusion du rapport du contrôleur sur ce contrat. Je pense qu'il pourra constater que toutes les informations ont été examinées à sa satisfaction.

Quant aux sociétés de téléphone, elles ne réclament pas d'indemnités, que je sache.

\* \* \*

**LES DROITS DE LA PERSONNE****L'ENQUÊTE DU COMMISSAIRE SUR LE CAS DES JAMAÏQUAINES**

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice à propos de sept Jamaïquaines qui ont demandé que le président de la Commission des droits de la personne enquête sur des allégations de discrimination. Je crois que le ministre de la Justice est au courant de la décision récente selon laquelle le président pourrait faire enquête.